



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Département des ressources humaines  
Service des affaires sociales  
DRH/SAS/MD/n°2024-17

**Inserm**



La science pour la santé  
From science to health

## Décision modifiant la composition de la Formation spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale F3SCT

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;

Vu les procès-verbaux du 8 décembre 2022 établis par le bureau de vote en charge du dépouillement de l'élection du comité social d'administration d'établissement ;

DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>** – La Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale est composée ainsi qu'il suit

### 1- **Président et représentants de l'administration :**

- Pr Didier SAMUEL, Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, Président
- Damien ROUSSET, Directeur général délégué à l'administration
- Nicolas PESNEL, Directeur du département des ressources humaines
- Maïmouna DIAGNE, Chargée du dialogue social

## Ressources humaines

### 2 – Représentants des personnels

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
SGEN-CFDT Recherche EPST	Régis BOBE Cécile COURIAUD Sandrine CURTET Denis GREUET	Sonya BARBEY Sylvie LACHKAR COLMERAUER Brigitte TREILLARD Laurence PIBOUIN FRAGNER
SNCS-FSU	Olivier LAHUNA Bertrand DUVILLE	Maude Le GALL Ghislaine GUILLEMAIN
UNSA	Lionel DESRAYAUX	Hassan ARHAB
SNTRS-CGT	Claudia GALLINA-MULLER Jean-Marie MANGIN Christelle DUSSERT	Agathe ZOUIOUECH Frédérique FROUIN MORLON Valérie DESSIRIER

**Art. 2** – Le médecin et le conseiller de prévention assistent aux réunions et aux travaux de la F3SCT :

- Médecin de prévention :  
Béatrice BIE
  
- Conseiller de prévention :  
Barbara DUFEU

**Art. 3** – L'inspecteur santé et sécurité au travail peut assister aux travaux du comité. Il est informé des réunions et de l'ordre du jour.

**Art. 3** – Le mandat des membres mentionnés à l'article 1er court à compter de la date de signature de la présente décision et jusqu'aux prochaines élections des instances représentatives du personnel.

**Art. 4** – La décision 2023-21 du 30 mars 2023 relative à la composition de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale est abrogée.

Fait à Paris, le